

Logements sociaux

La commune dispose de logements type HLM gérés par "HABITAT AUDOIS", réservés aux personnes et familles dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Pour plus de renseignements cliquez sur le lien ci dessous :

www.habitat-audois.fr

Connaître la qualité de l'eau distribuée à votre robinet

Afin d'améliorer l'information du public dans ce domaine, le ministère de la santé a mis au point un outil informatique permettant au consommateur d'avoir accès via internet aux résultats des analyses du contrôle sanitaire réalisées dans chaque commune; pour Lauraguel connectez vous sur le site :

www.sante-sports.gouv.fr

- cliquez ensuite sur la rubrique (en bleu à gauche de la page) = "les dossiers de la Santé de A à Z"
- double cliquez sur la lettre E
- puis sur la rubrique EAU
- ensuite sur "EAU du ROBINET"
- puis sur "Résultats du contrôle sanitaire de l'eau potable"
- ensuite cliquez sur la carte de France sur la Région languedoc Roussillon
- choisissez le département de l'Aude
- et enfin la commune de Lauraguel dans la liste déroulante.

Là vous pourrez lire la date de la dernière analyse effectuée ainsi que prendre connaissance des résultats de celle-ci.

Annonce d'évènements festifs

Les dispositifs d'annonces d'évènements festifs ponctuels, type vide-grenier ou fête de village, se multiplient sur les voies routières. Les autorités départementales rappellent qu'ils sont soumis à autorisation préalable- hors et en agglomération - matérialisée, par écrit, sous la forme d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Les demandes doivent être déposées en Mairie qui les transmettra aux autorités compétentes. A défaut d'autorisation ces dispositifs seront démontés sans préavis par les agents de la direction des infrastructures routières.

Permis de conduire

Le Conseil Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) s'est réuni le 17 juillet 2023 pour adopter une série de 38 mesures visant à améliorer la sécurité routière en France dont :

- Création de l'homicide routier : Changement de la qualification de l' "homicide involontaire".
- Suspension automatique du permis : En cas de conduite sous stupéfiants/alcool.
- Retrait de 8 points pour conduite sous stupéfiants et alcool : Sanction accrue.
- Délit pour grand excès de vitesse : Dépassements supérieurs à 50 km/h.
- Suspension pour vérifications médicales : Si problème médical suspecté.
- Réduction de la vitesse à 30 km/h sans trottoirs : Sécurité des piétons.
- Alertes sonores sur routes hors agglomération : Réduction des accidents.
- Dématérialisation du permis et de l'assurance : Simplification des contrôles.

Pour plus de détails sur les nouvelles mesures, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.l>

egipermis.com/blog/2023/07/17/cisr-toutes-les-annonces/

Procédures en ligne relatives au permis de conduire :

- Pour des renseignements et inscriptions à un stage de récupération de points proche de Lauraguel agréé par la préfecture de l'Aude, visitez le site LegiPermis : <https://www.legipermis.com/stages-points/aude/11300-limoux-festes-et-saint-andre.html>

- Pour toutes les procédures liées au permis de conduire, comme la consultation de votre dossier, le solde de vos points ou la déclaration de vol/perte de permis, consultez le site de l'ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

- Pour formuler une réclamation, tous les documents nécessaires à la contestation d'une infraction au code de la route : <https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>